



L'HARMONISATION DE L'INSPECTION POST MORTEM EN ABATTOIR DE RUMINANTS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La formation sur l'harmonisation des pratiques de l'inspection *post mortem* doit permettre aux participants d'actualiser leurs connaissances, de prendre en compte les dangers autres que ceux révélés par les lésions macroscopiques, tels que les contaminations de surface, et ceux pouvant être suspectés lors de l'examen des informations sur la chaîne alimentaire (ICA).

OBJECTIFS :

Être capable de réaliser les techniques d'IPM, de reconnaître les lésions dangereuses pour la santé publique et d'appliquer la consigne...

PUBLIC CONCERNE :

Préposés sanitaires, Techniciens, IAE. Priorité aux préposés en abattoir de RUMINANTS inscrits au stage d'adaptation

CONTENU PROPOSE :

Abattoirs de ruminants :
Le métier de l'inspecteur en abattoir.
Les rappels réglementaires et d'anatomopathologie.
Les sanctions de l'inspection et la conduite à tenir.
Un module dédié à la recherche et à la gestion des lésions tuberculeuses.
Travaux pratiques en salle et en abattoir.

INTERVENANTS :

Agents spécialisés des services déconcentrés, enseignants, et formateurs internes de l'infoma

DATES :

Du 23 au 27 mars 2020

DUREE :

4 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription :

19 février 2020

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Adel BEN YOUSSEF
Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

484 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

181630

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

La formation prévoit un volet réglementaire actualisé, un rappel des bases anatomo-pathologiques, permettant aux auxiliaires officiels de consigner les carcasses et abats susceptibles d'être dangereux pour la santé, ainsi que des travaux pratiques.
Un module spécifique est dédié à la méthodologie de la recherche de la tuberculose bovine sur chaîne et sur la conduite à tenir en application des instructions ministérielles.